



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D683-2023 – Convention entre la commune de Méré et le SIRYAE pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la défense extérieure contre l'incendie

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023 À 19H00

Date de convocation : 17 novembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 54

Membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre total de votes : 36

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN		X
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER		X
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X

LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Nicolas PEREZ	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Alain CISSE	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Réjane SIMONEAU	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		X
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	

VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Jean-Louis BARON	X	
	Philippe GAULTIER	X	
	François PETIPAS		X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	X	
	Denis VERGNIAULT		X

A DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA-QUEUE-LEZ-YVELINES donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : D683-2023 – Convention entre la commune de Méré et le SIRYAE pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la défense extérieure contre l'incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention proposé par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet,

Considérant la nécessité pour la commune de Méré et le SIRYAE de se rapprocher aux fins de déterminer, dans une convention, les modalités d'exécution de travaux, d'aménagements et branchements sur le réseau d'eau potable nécessaires à la Défense extérieure contre l'incendie et les conditions de financement des dépenses correspondantes.

Considérant la nécessité d'enregistrer dans le patrimoine du SIRYAE cette nouvelle canalisation, financée par la commune de Méré, par l'écriture d'opérations d'ordre budgétaire,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve les termes de la convention pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la défense extérieure contre l'incendie.
- Autorise le Président, à signer cette convention avec la Commune de Méré.
- Dit que les écritures d'ordre budgétaire sont inscrites à hauteur de 348 103,80 € TTC au budget 2023 - Chapitre 041 - article 21531 en dépense - article 1314 en recette.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessous,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Denise PLANCHON

A black ink signature of Denise PLANCHON.

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

CONVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Entre les soussignés :

- Le **S I DE LA REGION YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU (SIRYAE)**, représenté par son Président, Monsieur Guy PÉLISSIER, agissant au nom et pour le compte du Syndicat,

d'une part,

- et la **COMMUNE DE MERE**, représentée par son Maire, Monsieur Michel RECOUSSINES,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément aux articles L.2225-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), la défense extérieure contre l'incendie qui a pour objet l'alimentation en eau des poteaux incendie des services d'incendie et de secours est placée sous l'autorité du Maire.

Les communes sont donc chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elles peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

Au cas présent, la commune de Méré est en charge du service public de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur l'ensemble de son territoire.

Le SIRYAE est compétent en matière de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune.

Conformément à l'article L.2225-3 du CGCT, lorsque l'approvisionnement des points d'eau de DECI fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de DECI.

Sur le territoire de la commune de Méré, les points d'eau poteaux et bornes incendie publics sont indissociables du réseau d'adduction public d'eau potable.

La commune de Méré est amenée à procéder à des travaux et aménagements nécessaires pour la DECI sur *la rue des Sablons, la rue de la Longue Toise (dans la section comprise entre la rue des Sablons et l'Avenue Léon Crété) ainsi que sur un tronçon de la rue du Parc Boulogne* et à effectuer des branchements sur le réseau public d'eau potable, dans la mesure où ces travaux, aménagements et branchements ne nuisent pas au fonctionnement du réseau d'eau potable.

Aussi, la commune de Méré et le SIRYAE ont donc convenu de se rapprocher aux fins de déterminer, dans une convention, les modalités d'exécution de travaux, d'aménagements et branchements sur le



réseau d'eau potable nécessaires à la DECI et les conditions de financement des dépenses correspondantes.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régler les modalités d'exécution et de financement des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable du SIRYAE nécessaires à l'alimentation en eau potable des équipements de défense extérieure contre l'incendie sur *les voies définies ci-dessus*.

ARTICLE 2 - NATURE DES TRAVAUX CONCERNES ET DESCRIPTIF

Les travaux nécessaires à la DECI ont fait l'objet d'une demande de la part de la commune de Méré qui se charge, en accord avec le SIRYAE, de la réalisation de l'ensemble des travaux tant du point de vue administratif que du point de vue technique.

Il n'y aura donc pas de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIRYAE pour cette opération.

Ces travaux concernent *le renforcement du réseau d'eau potable, rue des Sablons, rue de la Longue Toise et rue du Parc Boulogne. Ils comprennent pour l'essentiel :*

- *les terrassements et tranchées communes ;*
- *la réfection des tranchées ;*
- *le renforcement du réseau d'eau potable en canalisation fonte Ø 150mm et Ø 100mm ;*
- *la reprise des branchements d'eau potable en canalisation PEHD ;*
- *la fourniture et la pose de poteau d'incendie*

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Prise en charge financière des travaux et modalités de paiement :

En accord entre les parties, les travaux sont financés par la commune de Méré dans l'intérêt du service public de défense incendie et réglés de la façon suivante :

Un devis avant travaux a été envoyé à la commune de Méré. Il a fait l'objet d'une acceptation expresse de la part de la commune (*devis joint à la convention*).

Le ou les mandats émis par la commune pour le paiement des travaux exécutés ne pourront pas excéder en principe les montants des devis acceptés initialement par cette dernière.

Cependant, en cas d'aléa de chantier, tout dépassement du montant du devis devra être dûment justifié et faire l'objet d'un devis complémentaire.

ARTICLE 4 – OPERATIONS COMPTABLES

La présente convention entérinant la prise en charge financière intégrale des travaux par la commune au motif que ces derniers sont engagés à la demande et dans l'intérêt exclusif du service public DECI, il y aura lieu d'émettre en fin d'opération un titre au crédit du compte 4582 et un mandat au débit du compte 204412 « Subventions d'équipement aux organismes publics – Bâtiments et installations » dans la comptabilité M57 de la commune. Ce mandat sera apuré par le titre (opérations d'ordre budgétaire).

Dans la comptabilité M49 du Syndicat, la canalisation sera intégrée à son actif par un mandat émis au compte 21531 et un titre émis au crédit du compte 1314 « Subventions d'équipement – Communes ». Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaires.

ARTICLE 5 - PROPRIETE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES

Au titre de la présente convention, le SIRYAE sera propriétaire de la nouvelle canalisation d'eau potable, celle-ci constituant un bien propre au Syndicat à comptabiliser au débit du compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau » de son budget M49. La canalisation étant sous sa responsabilité exclusive, le SIRYAE en assurera l'entretien et le renouvellement.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin à l'issue des travaux.

ARTICLE 7 - REVISION DE LA CONVENTION

Toute révision de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties concernées.

ARTICLE 8 - ASSURANCES

Chaque partie, devra, en tant que besoin, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurances nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 9 - LITIGES ET REGLEMENT DES CONFLITS

Les parties conviennent de mettre en oeuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'application de la présente convention. Si, toutefois, elles n'y parvenaient pas, le différend serait soumis au Tribunal Administratif de Versailles. La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait àMERE....., le

Lu et Approuvé

Lu et Approuvé le 28/11/2023

Monsieur le Maire de Méré
Michel RECOUSSINES

Monsieur le Président du SIRYAE
Guy PÉLISSIER





DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Renforcement du réseau d'eau potable Rue des Sablons, Rue de la Longue Toise et Rue du Parc
Boulogne sur la Commune de Méré

Lot n°1 - Terrassement, tranchées communes et réfections de tranchées

Tranche ferme

N° de prix	Désignation	Quantité	Unité	PU H.T.	Montant H.T.
Travaux préparatoires					
1-101	Installation et préparation de chantier - tranche ferme	1	Ft	4500,00	4 500,00 €
1-103	Signalisation temporaire - tranche ferme	1	Ft	3200,00	3 200,00 €
1-105	Sondage pour recherche des réseaux existants	94	U	110,00	10 340,00 €
1-106	Sciage de revêtement	1354	ml	4,90	6 634,60 €
1-107	Suppression d'une bouche à clé	57	U	45,00	2 565,00 €
1-108	Dépose soignée de bordure et/ou de caniveau en grès ancien	16	ml	65,20	1 043,20 €
1-109	Démolition de bordures et/ou de caniveaux en béton	8	ml	13,00	104,00 €
1-110	Démolition de revêtement de trottoir en béton sur une épaisseur de 15cm	1	m2	47,80	47,80 €
1-111	Démolition de revêtement de trottoir en enrobés sur 5cm d'épaisseur	10	m2	19,87	198,70 €
1-112	Dépose de revêtement de trottoir en pavés	5	m2	21,30	106,50 €
1-113	Démolition ou rabotage de la chaussée existante sur 5cm d'épaisseur	1052	m2	4,20	4 418,40 €
1-114	Plus value au prix 1-113 pour la mise en décharge de matériaux contenant des HAP de 50 à 1000 mg/kg	36	T	59,00	2 124,00 €
1-115	Plus value au prix 1-113 pour la mise en décharge de matériaux contenant des HAP en teneur supérieure à 1000 mg/kg	45	T	245,90	11 065,50 €
1-116	Préparation, nivellement et compactage du fond de forme	1068	m2	2,10	2 242,80 €
1-117	Apport et mise en œuvre de terre végétale y compris engazonnement	9	m2	15,00	135,00 €
Total travaux préparatoires, démolitions et terrassements					48 725,50 €
Tranchées					
1-201	Tranchée 1 réseau pour pose de canalisation sous	1009	ml	68,20	68 813,80 €
1-202	Pose en tranchée de fourreaux Ø63 mm bleu	41	ml	6,30	258,30 €
1-203	Essais au pénétromètre	35	U	64,00	2 240,00 €
Total tranchées					71 312,10 €
Réfection de tranchées					
1-301	Reprise d'accotement en GNT 0/31,5 en finition sur 10cm	24	m2	6,40	153,60 €
1-302	Réalisation d'une imprégnation gravillonnée y compris balayage du support	1063	m2	2,10	2 232,30 €
1-303	Réalisation d'un BBSG 0/10 rosissant sur une épaisseur de 5cm sur chaussée	960	m2	32,30	31 008,00 €
1-304	Réalisation d'un BBSG 0/10 noirs sur une épaisseur de 5cm sur chaussée	91	m2	31,10	2 830,10 €
1-305	Réalisation d'un BBSG 0/6 noir sur une épaisseur de 4cm sur trottoir	12	m2	28,30	339,60 €
1-306	Mise en œuvre de béton balayé sur une épaisseur de 15cm	1	m2	45,60	45,60 €
1-307	Repose de pavés	5	m2	89,00	445,00 €
1-308	Repose de bordure en pierre naturelle et/ou de caniveau en pavés	16	ml	69,00	1 104,00 €
1-309	Fourniture et pose de bordure A2 en béton	7	ml	31,00	217,00 €
1-310	Fourniture et pose de caniveau CC1 en béton	1	ml	45,00	45,00 €
Total réfection de tranchées					38 420,20 €
Signalisation horizontale					
1-401	Marquage de bande blanche continue ou discontinue en résine thermoplastique à chaud	26	ml	2,30	59,80 €
1-402	Marquage d'un passage piéton en résine thermoplastique à chaud	3	U	320,00	960,00 €
Total signalisation horizontale					1 019,80 €
Montant total H.T					159 477,60 €
Montant total tranche ferme					TVA 20% 31 895,52 €
Montant total T.T.C					191 373,12 €

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Renforcement du réseau d'eau potable Rue des Sablons, Rue de la Longue Toise et Rue du Parc
Boulogne sur la Commune de Méré

Lot n°1 - Terrassement, tranchées communes et réfections de tranchées

Tranche optionnelle

N° de prix	Désignation	Quantité	Unité	PU H.T.	Montant H.T.
Travaux préparatoires					
1-102	Installation et préparation de chantier - tranche	1	Ft	1900,00	1 900,00 €
1-104	Signalisation temporaire - tranche optionnelle	1	Ft	1450,00	1 450,00 €
1-105	Sondage pour recherche des réseaux existants	8	U	110,00	880,00 €
1-106	Sciage de revêtement	126	ml	4,90	617,40 €
1-107	Suppression d'une bouche à clé	5	U	45,00	225,00 €
1-109	Démolition de bordures et/ou de caniveaux en béton	1	ml	13,00	13,00 €
1-113	Démolition ou rabotage de la chaussée existante sur 5cm d'épaisseur	111	m2	4,20	466,20 €
1-116	Préparation, nivellement et compactage du fond de	111	m2	2,10	233,10 €
1-117	Apport et mise en œuvre de terre végétale y compris engazonnement	2	m2	15,00	30,00 €
Total travaux préparatoires, démolitions et terrassements					5 814,70 €
Tranchées					
1-201	Tranchée 1 réseau pour pose de canalisation sous	105	ml	68,20	7 161,00 €
1-202	Pose en tranchée de fourreaux Ø63 mm bleu	2	ml	6,30	12,60 €
1-203	Essais au pénétromètre	4	U	64,00	256,00 €
Total tranchées					7 429,60 €
Réfection de tranchées					
1-302	Réalisation d'une imprégnation gravillonnée y compris balayage du support	105	m2	2,10	220,50 €
1-304	Réalisation d'un BBSG 0/10 noirs sur une épaisseur de 5cm sur chaussée	105	m2	31,10	3 265,50 €
1-309	Fourniture et pose de bordure A2 en béton	1	ml	31,00	31,00 €
Total réfection de tranchées					3 517,00 €
Montant total tranche optionnelle H.T					16 761,30 €
Montant total tranche ferme + tranche optionnelle		Montant total H.T		176 238,90 €	
		TVA 20%		35 247,78 €	
		Montant total T.T.C		211 486,68 €	

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Renforcement du réseau d'eau potable Rue des Sablons, Rue de la Longue Toise et Rue du Parc
Boulogne sur la Commune de Méré

Lot n°2 - Renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie

Tranche ferme

N° de prix	Désignation	Quantité	Unité	PU H.T.	Montant H.T.
Travaux préparatoires					
2-101	Installation et préparation de chantier - tranche ferme	1	Ft	1580,00	1 580,00 €
2-103	Dossier de récolement et plan géoréférencé des réseaux neufs en classe A réalisé en fouilles ouvertes - tranche ferme	1	Ft	1930,00	1 930,00 €
2-105	Signalisation temporaire - tranche ferme	1	Ft	580,00	580,00 €
Total travaux préparatoires, démolitions et terrassements					4 090,00 €
Réseau d'eau potable					
2-201	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation fonte Ø150	839	ml	75,60	63 428,40 €
2-202	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation fonte Ø100	124	ml	58,30	7 229,20 €
2-203	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation fonte Ø80	3	ml	51,20	153,60 €
2-204	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation fonte Ø60	4	ml	49,80	199,20 €
2-205	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation de branchement Ø40/50mm	2	ml	11,40	22,80 €
2-206	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation de branchement Ø25/32mm	2	ml	5,70	11,40 €
2-207	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation de branchement Ø19/25mm	42	ml	5,30	222,60 €
2-208	Fourniture et pose de Té fonte Ø150mm	1	U	790,00	790,00 €
2-209	Fourniture et pose de Té fonte Ø100mm	2	U	550,00	1 100,00 €
2-210	Fourniture et pose de Té réduit fonte Ø150/100	5	U	700,00	3 500,00 €
2-211	Fourniture et pose de Té réduit Ø150/80	1	U	700,00	700,00 €
2-212	Fourniture et pose de Té réduit Ø150/60	3	U	650,00	1 950,00 €
2-213	Fourniture et pose de RV fonte Ø150mm	9	U	482,00	4 338,00 €
2-214	Fourniture et pose de RV fonte Ø100mm	9	U	390,00	3 510,00 €
2-215	Fourniture et pose de RV fonte Ø80mm	1	U	257,50	257,50 €
2-216	Fourniture et pose de RV fonte Ø60mm	3	U	207,70	623,10 €
2-217	Fourniture et pose d'une bouche à clé complète	22	U	86,20	1 896,40 €
2-218	Réalisation d'un branchement Ø40/50	3	U	690,00	2 070,00 €
2-219	Réalisation d'un branchement Ø25/32	3	U	450,00	1 350,00 €
2-220	Réalisation d'un branchement Ø19/25mm	56	U	388,90	21 778,40 €
2-221	Fourniture et pose d'un pose incendie renversable	4	U	2500,00	10 000,00 €
2-222	Confection de massif de butée en béton	1	m3	306,30	306,30 €
2-223	Mesure du débit d'un poteau incendie et marquage du poteau	4	Ft	85,10	340,40 €
2-224	Essais, désinfection et analyse du réseau - tranche ferme	2	Ft	370,80	741,60 €
Total réseau d'eau potable					126 518,90 €
Montant total H.T					130 608,90 €
Montant total tranche ferme					TVA 20% 26 121,78 €
Montant total T.T.C					156 730,68 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 078-200063048-20231128-D683_2023-DE



DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Renforcement du réseau d'eau potable Rue des Sablons, Rue de la Longue Toise et Rue du Parc
Boulogne sur la Commune de Méré

Lot n°2 - Renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie

Tranche optionnelle

N° de prix	Désignation	Quantité	Unité	PU H.T.	Montant H.T.
Travaux préparatoires					
2-102	Installation et préparation de chantier - tranche optionnelle	1	Ft	390,00	390,00 €
2-104	Dossier de récolement et plan géoréférencé des réseaux neufs en classe A réalisé en fouilles ouvertes - tranche optionnelle	1	Ft	210,00	210,00 €
2-106	Signalisation temporaire - tranche optionnelle	1	Ft	350,00	350,00 €
Total travaux préparatoires, démolitions et terrassements					950,00 €
Réseau d'eau potable					
2-202	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation fonte Ø100	105	ml	58,30	6 121,50 €
2-207	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation de branchement Ø19/25mm	3	ml	5,30	15,90 €
2-220	Réalisation d'un branchement Ø19/25mm	5	U	388,90	1 944,50 €
2-225	Essais, désinfection et analyse du réseau - tranche optionnelle	1	Ft	370,80	370,80 €
Total réseau d'eau potable					8 452,70 €
Montant total tranche optionnelle H.T					9 402,70 €
Montant total tranche ferme + tranche optionnelle					Montant total H.T 140 011,60 €
					TVA 20% 28 002,32 €
					Montant total T.T.C 168 013,92 €

RECAPITULATIF

Renforcement du réseau d'eau potable Rue des Sablons, Rue de la Longuè
Toise et Rue du Parc Boulogne sur la Commune de Méré

Tranche ferme	
N° de lot	Montant H.T
Lot n°1 - Terrassement, tranchées communes et réfections de tranchées	159 477,60 €
Lot n°2 - Renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie	130 608,90 €
Total H.T	290 086,50 €
TVA 20%	58 017,30 €
Total T.T.C	348 103,80 €

Tranche ferme + tranche optionnelle	
N° de lot	Montant H.T
Lot n°1 - Terrassement, tranchées communes et réfections de tranchées	176 238,90 €
Lot n°2 - Renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie	140 011,60 €
Total H.T	316 250,50 €
TVA 20%	63 250,10 €
Total T.T.C	379 500,60 €